

Équipements électriques et électroniques : Le Bonus Réparation franchit une nouvelle étape

Paris, le 14 mars 2024 – Avec une incitation financière désormais éligible à la réparation à distance, boostée sur 26 produits depuis le 1^{er} janvier, une campagne de communication nationale et un processus de labellisation simplifié, le mois de mars 2024 marque une nouvelle étape pour le Bonus Réparation lancé par [ecosystem](#) et [EcoLogic](#). Le dispositif né il y a 14 mois, poursuit ses avancées et continue de se développer pour permettre à un maximum de Français de bénéficier d'une réparation à moindre coût sur leurs équipements électriques et électroniques.

La réparation à distance

Les **acteurs de la réparation à distance** peuvent à présent se **faire labelliser** pour intégrer le réseau « QualiRépar » et proposer à leurs clients une prise en charge, via le Bonus Réparation, d'une partie de leurs coûts de réparation.

Cette offre complémentaire aux réparations en atelier ou à domicile, qui s'effectue en visioconférence avec des professionnels qualifiés, rend la réparation accessible à certains consommateurs qui n'ont pas de point de réparation à proximité.

Le processus de labellisation adapté aux petites structures

En février, le label QualiRépar a évolué afin de simplifier la labellisation pour un grand nombre de réparateurs et ainsi leur permettre de proposer le Bonus Réparation à leurs clients.

Les artisans réparateurs et les petites structures¹ peuvent désormais bénéficier d'un **audit documentaire** (versus un audit physique) réalisé par l'organisme labellisateur pour un **coût spécifique de 200 €** par structure audité.

Grâce à ces nouvelles mesures, les éco-organismes espèrent accueillir plus de 1 000 entreprises de réparation supplémentaires dans le réseau, qui compte à date **5 099 points de réparation et 10 800 techniciens**.

Bonus majorés : réparations doublées² depuis le 1^{er} janvier

Le doublement du bonus sur 5 appareils emblématiques, son augmentation de 5 € sur 21 autres équipements contribuent à accélérer le passage à l'acte de réparation chez les Français.

Les réparations sur les bonus majorés ont ainsi été multipliées par 2 en moyenne en janvier-février 2024 par rapport à la période novembre-décembre 2023, pour atteindre 300 000 réparations soit 7 600 000 € remboursés aux Français depuis le lancement du dispositif en décembre 2022.

Les réparations des téléviseurs, lave-linges et lave-vaisselles ont été multipliées par 1,7 (+ 66% de réparations en plus) et les sèche-linges par 1,5 (+ 46%).

Les réparations d'aspirateurs, dont le bonus a plus que doublé en passant de 15 à 40 €, ont quant à elles évolué de 30%.

Mais ce sont sur les appareils dont le bonus a augmenté de 5 € que les effets sont les plus notables, avec un nombre de réparations multipliées par 2,2 (en janvier-février par rapport à

¹ Liste structures éligibles : <https://pro.ecosystem.eco/profil/repateur/actu/labellisation-artisans>

² Chiffres arrêtés au 29/02/2024, [voir les montants des Bonus Réparation](#)

novembre-décembre) : 3,5 fois plus d'ordinateurs portables réparés dans le cadre du dispositif et 2 fois plus de hottes aspirantes.

Les téléphones en haut du podium

Avec plus de 110 000 réparations depuis le lancement du bonus en décembre 2022, le téléphone portable reste l'appareil le plus réparé dans le cadre du dispositif. L'intégration, depuis le 1^{er} janvier, de la **casse écran** dans les réparations éligibles au bonus, a en outre multiplié par 2,2 le nombre de téléphones pris en charge, alors même que son bonus n'a pas évolué, en restant à 25€.

Une campagne nationale pour inciter les Français à passer à l'action

A compter du 16 mars et pour 3 semaines, le Bonus Réparation s'invite sur les ondes nationales, musicales et d'information, mais aussi sur 128 stations locales indépendantes.

Cette vaste campagne d'incitation vise à faire découvrir ou redécouvrir le dispositif et ses montants. Parallèlement relayés sur des formats digitaux et sur les réseaux sociaux en plus de la radio, les messages se veulent informatifs et pédagogiques.

« Notre réseau QualiRépar est désormais suffisamment dense pour que nous lancions une campagne de communication à destination de tous les Français. Le Bonus Réparation est un dispositif jeune qui continue de croître. Notre objectif reste le même : construire un réseau qui maille tout le territoire et faire progresser la réparation des produits hors garantie pour, à terme, engendrer 2 millions d'opérations additionnelles chaque année » déclare **Nathalie Yserd, directrice générale d'ecosystem.**

« Les ambitions portées par notre fonds réparation sont de faire basculer l'intention des consommateurs vers le choix de la réparation, pour allonger la durée de vie de leurs produits. C'est d'abord une question de disponibilité et de confiance dans les solutions de réparation. L'enjeu majeur est donc de sélectionner et de faire connaître un réseau de réparateurs accessibles, rapides et qualitatifs. Avec les nouvelles mesures apportées au dispositif par les éco-organismes depuis le début d'année, le service a été rendu plus incitatif pour susciter l'adhésion des consommateurs, mais aussi des réparateurs » déclare **René-Louis Perrier, Président d'Ecologic.**

Contacts presse :

ecosystem : Mélissa Bire – 06 50 02 16 38 – mbire@agence-cia.com & Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 - ogodard@agence-cia.com

Ecologic : Quentin Bellet – 06 31 63 80 51 – abellet@ecologic-france.com

A propos d'ecosystem : ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général agréée par les pouvoirs publics. Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques ménagers en soutenant la réparation et le réemploi. Nous assurons leur dépollution et leur recyclage quand ils sont devenus des déchets, ainsi que celui des équipements électriques et électroniques professionnels, des lampes et des petits extincteurs usagés. Nous sommes une entreprise à mission avec comme raison d'être la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé. Notre activité a permis d'éliminer 1 250 000 tonnes de CO₂ en 2022.

Particuliers : [annuaire des réparateurs labellisés QualiRépar](#) | Pro : [label QualiRépar](#)

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter trois filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie : celle des équipements électriques et électroniques (EEE), celle des articles de sport et de loisirs (ASL) et celle des articles de bricolage et de jardin motorisés. Ecologic contribue depuis 2006 au développement en France d'une économie circulaire fondée sur des activités d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...).

www.ecologic-france.com www.e-reparation.eco